



NOTICE D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE HENRY PEYRET COURSON-MONTELOUP Rentrée 2024-2025

Inscriptions des enfants nés en 2020 ainsi que les nouveaux arrivants dans la commune. Les enfants passant de GS en CP n'ont pas besoin d'être inscrits à nouveau.

Seuls les enfants nés entre le 1^{er} Janvier 2021 et le 31 Décembre 2021 seront inscrits en PETITE SECTION DE MATERNELLE. Il ne sera pas accordé de dérogation pour les enfants nés en 2021.

INSCRIPTION EN MAIRIE

Pour inscrire votre enfant à l'école vous devez dans un premier temps vous rendre en mairie, le plus tôt possible, avec les documents suivants :

- Le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de santé).
- Copie du jugement de divorce ou de séparation précisant l'autorité parentale.
- Certificat de radiation de l'école précédente si votre enfant était scolarisé dans une autre école.
- Le dossier à remplir disponible sur le site internet de la commune.
- <https://www.courson-monteloup.fr/ecole>

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

La validation définitive de l'inscription se fera auprès de Madame Lafage le 21 juin 2024 à 18h00 lors d'une réunion à l'école Henry Peyret

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école, Mme LAFAGE lors de cette rencontre.

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune :

<https://courson-monteloup.fr/vie-pratique/ecole-henry-peyret/>



ÉCOLE HENRY PEYRET
Place des Tilleuls - Courson Monteloup
N° Tel : 07 65 17 85 14

DIRECTRICE et ENSEIGNANTE

Madame LAFAGE Sylvie

HORAIRE D'OUVERTURE DU PORTAIL

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h20 et 13h20

HORAIRE DES COURS

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30



FICHE DE RENSEIGNEMENTS SERVICE PÉRISCOLAIRE

☎ 07 86 99 22 97

Année 2024 - 2025

ENFANT

Nom : Prénom (s) :

Sexe : F M

Né(e) le : à :

Adresse :

Classe (à la rentrée) :

PÈRE

Nom – Prénom :

Adresse :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Tel travail :

Portable :

Adresse Mail :

MÈRE

Nom de Jeune fille : Nom d'usage.....

Prénom :

Adresse :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Tel travail :

Portable :

Adresse Mail :



Pour les parents séparés ou divorcés, merci de joindre une copie du jugement concernant l'autorité parentale.

ASSURANCE

Compagnie Assurance :

Adresse :

N° Contrat :

ALLERGIE

VOTRE ENFANT :

NOM :

PRENOMS :

o - a une allergie connue : : NON

: OUI

Si oui, merci de préciser :

- Alimentaire :

- Médicamenteuse :

- Autre :

o - a une affection particulière connue : : NON : OUI

Si oui, merci de préciser laquelle :

.....

NOM du MÉDECIN

TRAITANT :

Adresse :

Tel :

P.A.I. : PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Dans le cas d'allergie alimentaire, ou affection particulière, il faut établir un P.A.I.

Le dossier est à retirer en Juin auprès de la directrice. Il doit être rempli par le médecin traitant et transmis au médecin scolaire afin d'être validé pour le premier jour de la rentrée.



FICHE DE PRÉ INSCRIPTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE Rentrée 2024 - 2025

IMPORTANT : tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Devant le nombre de plus en plus important d'enfants accueillis à la garderie de 17h à 18h30, nous mettons en place une commission d'attribution des places afin de permettre à un maximum de famille d'utiliser ce service, et d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, dès le premier jour de la rentrée et tout au long de l'année. L'accueil du soir est un service qui a été ouvert pour faire le lien entre l'école et la sortie du travail des familles. **Aussi, nous vous demandons de n'utiliser ce service que dans ce cas précis.**

Nous vous remercions de bien vouloir compléter, le plus précisément possible, les renseignements ci-dessous, nous permettant d'établir un prévisionnel de fréquentation annuel.

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT :

NOM DE FAMILLE DES PARENTS (si différent) :

CLASSE DE L'ENFANT :

LIEU DE TRAVAIL DU PÈRE :

JOURS DE TÉLÉTRAVAIL :

LIEU DE TRAVAIL DE LA MÈRE :

JOURS DE TÉLÉTRAVAIL :

Accueil Pré-scolaire Annuel (ne cocher que si besoin impératif)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Arrivée entre :	Heure d'arrivée de votre enfant			
7h30-8h30				

Accueil Post-scolaire Annuel (ne cocher que si besoin impératif)

*Dans ce cas merci d'être présent à la grille à 17h

Départ à 17h*	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
après le goûter				

Départ entre :	Heure de départ de votre enfant			
17h - 17h30				
17h30 - 18h00				
18h00 - 18h30				

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE
Rentrée 2024 - 2025

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT :.....

NOM DE FAMILLE DES PARENTS (si différent) :.....

.....

CLASSE DE L'ENFANT :

Repas sans porc

- Toute **MODIFICATION** doit être effectuées, via le portail famille, **le mardi précédent avant 9h.**
- Tout repas non commandé ou non annulé le mardi précédent sur le portail famille fera l'objet d'un tarif spécial.

⚠ UNIQUEMENT si vous pouvez réserver avec certitude les repas sur toute de l'année.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
DÉJEUNERS 11h30-13h20				
GOUTERS 16h30-17h00				

⚠ OCCASIONNELLEMENT, votre enfant fréquentera la cantine ; il vous faudra faire les réservations de repas et de goûters jour par jour directement via le portail famille **le mardi précédent avant 9h.**

Déjeuner

Goûter

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e), Madame.....

Monsieur, responsables légaux
de l'enfant.....

Accepte que mon enfant soit photographié et donne autorisation à la mairie de Courson Monteloup d'utiliser les clichés pour sa communication.

Autorise mon enfant, à participer à toutes les activités organisées par la mairie de Courson Monteloup, y compris les sorties.

Autorise les responsables périscolaires et le médecin consulté, en cas d'accident, à prendre toutes les dispositions rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale).

Autorise mon enfant, en classe deà rentrer seul(e) chez lui :

- à l'issue de la classe à 11h30 à 16h30
- ou à l'issue du goûter à 17h

Autorise les personnes désignées ci-dessous (autre que les parents) à récupérer mon enfant à la grille de l'école :

- à l'issue de la classe à 11h30 à 16h30
- ou à l'issue du goûter à 17h Autre :

Monsieur ou Madame

Adresse :.....

Téléphone :.....

Monsieur ou Madame

Adresse :.....

Téléphone :.....

Monsieur ou Madame

Adresse :.....

Téléphone :.....

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

DATE ET SIGNATURE DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



LINGE DE TABLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE **Rentrée 2024 - 2025**

Afin de réduire la production de déchets de consommables, et réaliser quelques économies substantielles, nous demandons aux parents d'apporter un bavoir en tissu pour les enfants de maternelle et une serviette en tissu pour les enfants de l'élémentaire.

En effet, la mairie a cessé les commandes de serviettes à jeter.

L'enfant l'apportera dans son cartable le lundi matin et la ramènera à la maison le vendredi soir. Il est important que le nom de votre enfant soit marqué sur sa serviette. Des casiers individuels, par classe, ont été installés, dans le réfectoire, les enfants y rangeront leur serviette dans la case portant son prénom.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPRÉHENSION POUR CETTE ORGANISATION.

NOM :.....

PRÉNOM :.....

CLASSE :.....

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Rentrée 2024 - 2025

Madame, Monsieur,

Suite à de nombreuses plaintes de parents concernant la multiplication de contagions scolaires, nous vous informons que tout enfant présentant des signes de fièvre, ou maladie contagieuse, verra ses parents contactés pour le récupérer immédiatement.

Nous insistons sur ce problème car certains parents administrent du paracétamol avant de venir déposer leur enfant à l'école, masquant temporairement les symptômes.

Votre enfant est fiévreux ? Gardez-le au chaud au domicile.

Nous vous remercions de votre compréhension.

NOM :.....

PRÉNOM :.....

CLASSE :.....

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE
PREMIÈRE SEMAINE
Rentrée 2024 - 2025

Afin d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant durant la semaine de la rentrée scolaire, je vous remercie de m'informer de sa présence à la cantine : déjeuner et goûter :

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT :

NOM DE FAMILLE DES PARENTS (si différent) :

.....

CLASSE DE L'ENFANT :

Repas sans porc

DÉJEUNERS

GOÛTERS

Lundi 2 septembre

Mardi 3 septembre

Jeudi 5 septembre

Vendredi 6 septembre

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



PHARE

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES COMPORTEMENTS A RISQUE

L'école et la mairie sont engagées dans la lutte contre la prévention du harcèlement. L'école a adhéré au programme PHARE qui comprend de nombreuses actions mises en œuvre tout au long de l'année.

Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur de l'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre en associant les parents de l'élève, dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le Directeur peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de 5 jours ».

Si malgré la mise en œuvre des mesures envisagées, le comportement de l'élève persiste, le Directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le Directeur de l'école peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école. L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école d'un suivi pédagogique et éducatif jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

NOM :.....

PRÉNOM :.....

CLASSE :.....

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



POUR INFORMATION
TARIFS PÉRISCOLAIRES COURSON MONTELOUP
pratiqués sur l'Année 2023 - 2024

Restauration scolaire

Déjeuner Élémentaire	4,56 €
Déjeuner Élémentaire non commandé ou non annulé le mardi précédent sur le portail famille	5,56 €
Déjeuner Maternelle	4,53 €
Déjeuner Maternelle non commandé ou non annulé le mardi précédent sur le portail famille	5,53 €
Goûter	1,68 €
Goûter non commandé ou non annulé le mardi précédent sur le portail famille	3 €
P.A.I.	
Service à table du panier repas/goûter	2,28 €

Accueil périscolaire

7h30 – 8h30 le quart d'heure	1,00 €
17h00 – 18h30 le quart d'heure	1,00 €
Départ après la fermeture de 18h30 – forfait fixe, le quart d'heure	15,00 €

Tarifs susceptibles de changer pour la rentrée 2024-2025. Changement lors d'un prochain conseil municipal.

DATE ET SIGNATURES DES PARENTS OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)